

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1483

6 juillet 2011

# **SOMMAIRE**

Allied Data Sys S.A	Fast Rubber Technology S.A
Amadeus Midco S.à r.l	FIBER Investments S.A71180
Banque LBLux	Fina Investments S.A
Canal House International Holding S.à r.l.,	Finnley S.A
SPF	Fotex Holding
Celandine Investments S.A	Fourpoints Invest S.A
CFE-Rock S.A	Fruits et Légumes Import S.A 71155
Consolium S.à r.l	Galerie Commerciale de Kirchberg 71171
Dyckerhoff Luxembourg SA 71148	German Care Services Enterprise S.à r.l.
Dynasty Royal Estates S.A 71161	71152
Eagle GP S. à r.l	G.O. II - Luxembourg One S.à r.l
Edelweiss Property Holding S.à.r.l 71155	ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 1 S.à
EFG Asset Management S.A 71159	r.l
EFG Multi-Manager Fund Management	Ivanhoe Cambridge Pologne III 71155
Company S.A	Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l 71141
Enterasys Networks UK Limited - Luxem-	Luxembourg e-archiving71163
bourg Branch	Luxembourg Financial Group A.G 71148
Enterasys Networks UK Limited - Luxem-	Mission Systems International S.à r.l 71172
bourg Branch	Nord Est Asset Management
Enterasys Networks UK Limited - Luxem-	Orthosurgical Holding S.A71181
bourg Branch	Orthosurgical Holding S.A., SPF71181
Enviro IP S.A	Oxbow Carbon & Minerals S.à r.l 71160
Equi Investments S.A	SMCB Power S.A
Eternny.T Holding S.A	Solmar Investissements S.A71160
Eternny.T Holding S.A	Treveria C S.à r.l
Etoile Deuxième S.à r.l 71163	United Intercom S.A
Euromoneta G.m.b.H	V.K.Promotion S.A
European Real Estate Capital S.à r.l 71155	



# Canal House International Holding S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.420.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth of April.

Before Us, Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the partners of CANAL HOUSE INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l., SPF, a private limited liability company, having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, rgistered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 70.420 (NIN 2010 2450 869),

incorporated by deed of the notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, on the 9 <sup>th</sup> of June 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 677 of September 9, 1999.

The corporate capital has been converted into Euro by a decision of the partners on the 30 <sup>th</sup> of November 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 482 of March 27, 2002.

The articles of incorporation have subsequently been amended as follows:

- by deed of the same notary Jacques DELVAUX on the 17 <sup>th</sup> of June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1189 of November 11, 2005;
- by deed of the undersigned notary on the 27 <sup>th</sup> of December, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 619 of April 1 <sup>st</sup> , 2010.

The meeting is presided by Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Rob SONNENSCHEIN, compliance officer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

- I. That the partners present or represented and the number of parts held by each of them are shown on an attendance list signed by the partners or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.
- II. That it appears from the attendance list, that all of the parts are represented. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforecited agenda of the meeting of which the partners have been informed before the meeting.
  - III. That the agenda of the meeting is the following:

# Agenda:

- 1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:
  - "Art. 2. The Company will have its registered office in Luxembourg."
  - 2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
  - 3.- Acceptance of the resignation of the current manager with discharge for the execution of its mandate.
- 4.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN and Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING as managers A of the company for a unlimited period.
- 5.- Appointment of the company Luxglobal Management S.à r.l. and the company Van Lanschot Management S.A. as managers B of the company for a unlimited period.
  - 6.- Decision that the company will be validly bound by the joint signatures of a manager A with a manager B. After the foregoing is approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

### First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

"Art. 2. The Company will have its registered office in Luxembourg."

## Second resolution

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

### Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current manager and grants him discharge for the execution of its mandate.



### Fourth resolution

The meeting decides to appoint as managers A of the company for an unlimited period:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
  - Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
  - Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

### Fifth resolution

The meeting decides to appoint as managers B of the company for an unlimited period:

- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893,

represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.

- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991,

represented by its permanent representative Mr. Joseph O.H. VAN CRUGTEN, bank director, residing professionally at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

### Sixth resolution

The meeting decides that the company will be validly bound by the joint signatures of a manager A with a manager B.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, Mamer, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

## Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille onze, le douze avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CANAL HOUSE INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l., SPF, avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.420 (2010 2450 869),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 677 du 9 septembre 1999.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par les associés en date du 30 novembre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 482 du 27 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés par la suite comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Jacques DELVAUX en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1189 du 11 novembre 2005;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 619 du 1 <sup>er</sup> avril 2011.

La séance est présidée par Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rob SONNENSCHEIN, compliance officer, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, sont indiqués sur la liste de présence signée par les associés présents ou leurs mandataires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III. Que la présente assemblée extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1.- Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

## «Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.»

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.



- 3.- Acceptation de la démission du gérant actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.
- 4.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN et Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING en tant que gérants de catégorie A de la société pour une durée indéterminée.
- 5.- Nomination de la société Luxglobal Management S.à r.l. et de la société Van Lanschot Management S.A. en tant que gérants de catégorie B de la société pour une durée indéterminée.
- 6.- Décision que la société sera valablement engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.»

### Deuxième résolution

L'assemblé décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

### Troisième résolution

L'assemblé décide d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

## Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que gérants de catégorie A de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
  - Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

## Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que gérants de catégorie B de la société pour une durée indéterminée:

- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991,

représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

## Sixième résolution

L'assemblée décide que la société sera valablement engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de ces mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: H. H. J. KEMMERLING, R. SONNENSCHEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 avril 2011. Relation: ECH/2011/631. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011060718/155.

(110067826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.



## Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 2.656.603,75.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 156.509.

In the year two thousand and eleven, on the first day of April;

Before Us M <sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

### THERE APPEARED:

1) Lion/Polaris Cayman Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 242881, having its registered office at 4 th Floor Cayman Financial Center, 36A Dr. Roy's Dr., P.O. Box 2510, George Town, Cayman Islands,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 10 March 2011;

2) Lion Capital Fund II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP11895, having its registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, prenamed, by virtue of a proxy given in London, on 10 March 2011;

3) Lion Capital Fund II SBS, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP0012274, having its registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, prenamed, by virtue of a proxy given in London, on 10 March 2011;

4) Lion Capital Fund II B, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP11894, having its registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, prenamed, by virtue of a proxy given in London, on 10 March 2011;

5) Lion Capital (Guernsey) III Limited, a company incorporated and existing under the laws of the Island of Guernsey registered with HM Greffier, The Greffe, Royal Court House, St Peter Port, Guernsey under number 52.334, having its registered office at Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, prenamed, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 10 March 2011;

6) Frozen Finances, a French société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 20bis, rue Louis Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine, registered with the trade and companies' register of Nanterre under the number 525 286 159,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris, on 15 March 2011;

7) Frozen Management 1, a French société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 20bis, rue Louis Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine, registered with the trade and companies' register of Nanterre under the number 524 928 660,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris, on 15 March 2011; and

8) Frozen Management 2, a French société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 20 bis, rue Louis Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, registered with the trade and companies' register of Nanterre under the number 524 950 649,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris, on 15 March 2011;

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156.509 and whose registered office is set at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2711 on 9 December 2010. The articles of association the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 28 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 295 on 12 February 2011. The articles of association have not been amended since.

Such appearing parties representing the whole corporate capital of the Company, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

### Agenda

1) Conversion of (i) six hundred and forty-eight (648) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") having a par value of one cent (EUR 0.01) each held by Frozen Finances into one hundred and eight (108) A1 ordinary shares, one



hundred and eight (108) A2 ordinary shares, one hundred and eight (108) A3 ordinary shares, one hundred and eight (108) A4 ordinary shares, one hundred and eight (108) A5 ordinary shares and one hundred and eight (108) A6 ordinary shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each, and subsequent re-allocation of an amount of two hundred and fiftythree thousand four hundred and eighty-one euro ninety-nine cents (EUR 253,481.99) from the MRPS Premium Account (as defined in article 6 of the articles of association of the Company) to the share premium account of the Company; (ii) one hundred and twelve (112) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") having a par value of one cent (EUR 0.01) each held by Frozen Management 1 into nineteen (19) A1 ordinary shares, nineteen (19) A2 ordinary shares, nineteen (19) A3 ordinary shares, nineteen (19) A4 ordinary shares, nineteen (19) A5 ordinary shares and seventeen (17) A6 ordinary shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each, and subsequent re-allocation of an amount of forty-three thousand four hundred and fourteen euro fourteen cents (EUR 43,414.14) from the MRPS Premium Account (as defined in article 6 of the articles of association of the Company) to the share premium account of the Company, and (iii) ninety-six (96) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") having a par value of one cent (EUR 0.01) each held by Frozen Management 2 into sixteen (16) A1 ordinary shares, sixteen (16) A2 ordinary shares, sixteen (16) A3 ordinary shares, sixteen (16) A4 ordinary shares, sixteen (16) A5 ordinary shares and sixteen (16) A6 ordinary shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each, and subsequent re-allocation of an amount of thirty-seven thousand ninety-eight euro and sixty-eight (EUR 37,098.68) from the MRPS Premium Account (as defined in article 6 of the articles of association of the Company) to the share premium account of the Company; and

- 2) Increase of the share capital of the Company by an amount of three thousand three hundred and thirty-one euro twenty-eight cents (EUR 3,331.28) up to an amount of two million six hundred and fifty-six thousand six hundred and three euro seventy-five cents (EUR 2,656,603.75) by way of capitalization of part of the balance of the share premium account for an amount of three thousand three hundred and thirty-one euro twenty-eight cents (EUR 3,331.28) through the issuance of fifty-five thousand five hundred and twenty-one (55,521) A1 ordinary shares, fifty-five thousand five hundred and twenty-one (55,521) A2 ordinary shares, fifty-five thousand five hundred and twenty-one (55,521) A3 ordinary shares, fifty-five thousand five hundred and twenty-one (55,521) A5 ordinary shares and fifty-five thousand five hundred and twenty-three (55,523) A6 ordinary shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.
  - 3) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.
  - 4) Amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

## First resolution

The shareholders resolve to convert (i) six hundred and forty-eight (648) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") having a par value of one cent (EUR 0.01) each held by Frozen Finances into one hundred and eight (108) A1 ordinary shares, one hundred and eight (108) A2 ordinary shares, one hundred and eight (108) A3 ordinary shares, one hundred and eight (108) A5 ordinary shares and one hundred and eight (108) A6 ordinary shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each, (ii) one hundred and twelve (112) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") having a par value of one cent (EUR 0.01) each held by Frozen Management 1 into nineteen (19) A1 ordinary shares, nineteen (19) A2 ordinary shares, nineteen (19) A3 ordinary shares, nineteen (19) A4 ordinary shares, nineteen (19) A5 ordinary shares and seventeen (17) A6 ordinary shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each, and (iii) ninety-six (96) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") having a par value of one cent (EUR 0.01) each held by Frozen Management 2 into sixteen (16) A1 ordinary shares, sixteen (16) A2 ordinary shares, sixteen (16) A3 ordinary shares, sixteen (16) A4 ordinary shares, sixteen (16) A5 ordinary shares and sixteen (16) A6 ordinary shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each having a par value of one cent (EUR 0.01) each having a par value of one cent (EUR 0.01) each having a par value of one cent (EUR 0.01) each having a par value of one cent (EUR 0.01) each having a par value of one cent (EUR 0.01) each

The shareholders further resolve to re-allocate to the share premium account of the Company the amounts of (i) two hundred and fifty-three thousand four hundred and eighty-one euro ninety-nine cents (EUR 253,481.99) from the MRPS Premium Account attached to the six hundred and forty-eight (648) MRPS held by Frozen Finances which have been converted into ordinary shares, (ii) forty-three thousand four hundred and fourteen euro fourteen cents (EUR 43,414.14) from the MRPS Premium Account attached to the one hundred and twelve (112) MRPS held by Frozen Management 1 which have been converted into ordinary shares, and (iii) thirty-seven thousand ninetyeight euro and sixty-eight (EUR 37,098.68) from the MRPS Premium Account attached to ninety-six (96) MRPS held by Frozen Management 2 which have been converted into ordinary shares.

### Second resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand three hundred and thirty-one euro twenty-eight cents (EUR 3,331.28), from its current amount of two million six hundred and fifty-three thousand two hundred and seventy-two euro forty-seven cents (EUR 2,653,272.47) up to an amount of two million six hundred and fifty-six thousand six hundred and three euro seventy-five cents (EUR 2,656,603.75), through the issuance of fifty-five thousand five hundred and twenty-one (55,521) A1 ordinary shares ("A1 Ordinary Shares"), fifty-five thousand five hundred and twenty-one (55,521) A2 ordinary shares ("A2 Ordinary Shares"), fifty-five thousand five hundred and twenty-one (55,521) A3 ordinary shares ("A3 Ordinary Shares"), fifty-five thousand five hundred and twenty-one (55,521) A5 ordinary shares



("A5 Ordinary Shares") and fifty-five thousand five hundred and twenty-three (55,523) A6 ordinary shares ("A6 Ordinary Shares", altogether with the A1 Ordinary Shares, the A2 Ordinary Shares, the A3 Ordinary Shares, the A4 Ordinary Shares, the A5 Ordinary Shares, the "New Shares"), having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

All the New Shares have been subscribed as follows:

- 1) forty-two thousand one hundred and thirty-eight (42,138) A1 Ordinary Shares, forty-two thousand one hundred and thirty-eight (42,138) A2 Ordinary Shares, forty-two thousand one hundred and thirty-eight (42,138) A3 Ordinary Shares, forty-two thousand one hundred and thirty-eight (42,138) A4 Ordinary Shares, forty-two thousand one hundred and thirty-eight (42,138) A5 Ordinary Shares and forty-two thousand one hundred and thirty-eight (42,138) A6 Ordinary Shares by Frozen Finances, prenamed;
- 2) seven thousand two hundred and sixteen (7,216) A1 Ordinary Shares, seven thousand two hundred and sixteen (7,216) A2 Ordinary Shares, seven thousand two hundred and sixteen (7,216) A3 Ordinary Shares, seven thousand two hundred and sixteen (7,216) A5 Ordinary Shares and seven thousand two hundred and eighteen (7,218) A6 Ordinary Shares by Frozen Management 1, prenamed; and
- 3) six thousand one hundred and sixty-seven (6,167) A1 Ordinary Shares, six thousand one hundred and sixty-seven (6,167) A2 Ordinary Shares, six thousand one hundred and sixty-seven (6,167) A3 Ordinary Shares, six thousand one hundred and sixty-seven (6,167) A4 Ordinary Shares, six thousand one hundred and sixty-seven (6,167) A5 Ordinary Shares and six thousand one hundred and sixty-seven (6,167) A6 Ordinary Shares by Frozen Management 2, prenamed.

All the New Shares are fully paid up by way of capitalization of part of the balance of the share premium account for an amount of three thousand three hundred and thirty-one euro twenty-eight cents (EUR 3,331.28).

Evidence of the existence of the amount of three thousand three hundred and thirty-one euro twenty-eight cents (EUR 3,331.28) in the share premium account has been given to the undersigned notary by a balance sheet as at 7 March 2011.

This balance sheet after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to this deed.

### Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

- " Art. 5. The Company's share capital is set at two million six hundred and fifty-six thousand six hundred and three euro seventy-five cents (EUR 2,656,603.75) represented by:
- nine hundred and ninety-eight thousand seven hundred and five (998,705) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS");
- forty-three million two hundred and forty-eight thousand five hundred and ninety-five (43,248,595) class A1 ordinary shares (the "A1 Ordinary Shares");
- forty-three million two hundred and forty-eight thousand five hundred and ninety-five (43, 248,595) class A2 ordinary shares (the "A2 Ordinary Shares");
- forty-three million two hundred and forty-eight thousand five hundred and ninety-five (43, 248,595) class A3 ordinary shares (the "A3 Ordinary Shares");
- forty-three million two hundred and forty-eight thousand five hundred and ninety-five (43, 248,595) class A4 ordinary shares (the "A4 Ordinary Shares");
- forty-three million two hundred and forty-eight thousand five hundred and ninety-five (43, 248,595) class A5 ordinary shares (the "A5 Ordinary Shares");
- forty-three million two hundred and forty-eight thousand five hundred and ninety-five (43, 248,595) class A6 ordinary shares (the "A6 Ordinary Shares", together with the A1 Ordinary Shares, the A2 Ordinary Shares, the A3 Ordinary Shares, the A4 Ordinary Shares and the A5 Ordinary Shares, the "A Ordinary Shares");
  - one hundred (100) class B preferred shares (the "B Pref Shares");
  - one million fifty-five thousand (1,055,000) class C1 preferred shares (the "C1 Shares");
  - four million one hundred and fifteen thousand (4,115,000) class C2 preferred shares (the "C2 Shares").

Each of the above shares has a par value of one cent (EUR 0.01).

The holders of A Ordinary Shares from time to time will be referred to as "A Partners". Any reference made hereinafter to a "share" or to "shares" shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares, including the MRPS, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a "partner" or to "partners".

Each class of shares will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Each share is entitled to the financial rights as per article 27 of these articles of incorporation.

Holders of C2 Shares can only be holders of C1 Shares, unless otherwise agreed by the shareholders representing three quarters of the share capital."



### Fourth resolution

The shareholders further resolve to amend article 1 of the articles of association of the Company in order to amend the definition of (i) "FrozenCo(s), (ii) "Picard PIKco Debt" and (iii) of "PIKco Debt Redemption", which shall now read as follows:

"FrozenCo(s)" means, individually or together as the case may be, Frozen Finances, Frozen Management

1 and Frozen Management 2 and, as the case may be, any further company being a

shareholder of the Company and being considered as a FrozenCo by the Financial Investor.

"Picard PIKco Debt" means the ninety-five million euro (EUR 95,000,000) notes issued by Picard PIKco S.A., as of 25 March 2011 and any further issuances of PIK notes within the limit of EUR 135,000,000

(including the issuance of the ninety-five million euro (EUR 95,000,000) notes as of 25

March 2011.

"PIKco Debt MRPS means the redemption of two hundred and thirty-

Redemption" five thousand seven hundred and sixty-three (235,763) MRPS issued by Lion/Polaris Lux

Topco S.à r.l. to Lion/Polaris Cayman Ltd according to the MRPS Redemption Agreements dated 30 November 2010 and 25 March 2011 between Lion/Polaris Cayman Ltd and Lion/Polaris Lux Topco S.a r.l., following the redemption of two thousand three hundred and fifty-seven point sixty-three (2,357.63) MRPS issued by Picard PIKco S.A. to Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l. itself following the issuance by Picard PIKco S.A. of ninety-five euro (EUR 95,000,000) Picard PIKco Debt and any further redemptions of MRPS in relation to any

further issuances of Picard PIKco Debt.

## Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

## ONT COMPARU:

1) Lion/Polaris Cayman Limited, une société constituée et existant selon les lois des lles Caïmans, enregistrée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 242881, ayant son siège social au 4 <sup>th</sup> Floor Cayman Financial Center, 36A Dr. Roy's, P.O. Box 2510, George Town, Îles Cayman,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Guernesey, le 10 mars 2011;

2) Lion Capital Fund II, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du Companies House de Cardiff sous le numéro LP11895, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 10 mars 2011;

3) Lion Capital Fund II SBS, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du Companies House de Cardiff sous le numéro LP0012274, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 10 mars 2011;

4) Lion Capital Fund II B, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du Companies House de Cardiff sous le numéro LP11894, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 10 mars 2011;

5) Lion Capital (Guernsey) III Limited, une société constituée et existant selon les lois de Guernesey, enregistrée auprès du HM Greffier, The Greffe, Royal Court House, St Peter Port, Guernesey sous le numéro 52.334, ayant son siège social au Tudor House, St Peter Port, Guernesey, GY1 3PP,



ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Guernesey, le 10 mars 2011;

6) Frozen Finances, une société par actions simplifiée française constituée et existant selon les lois de France, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 525 286 159, ayant son siège social au 20bis, rue Louis Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Paris, le 15 mars 2011;

7) Frozen Management 1, une société par actions simplifiée française constituée et existant selon les lois de France, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 524 928 660, ayant son siège social au 20bis, rue Louis Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Paris, le 15 mars 2011; et

8) Frozen Management 2, une société par actions simplifiée française constituée et existant selon les lois de France, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 524 950 649, ayant son siège social au 20bis, rue Louis Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Paris, le 15 mars 2011;

Les procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les associés de Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 156.509, ayant son siège au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte dressé par le notaire soussigné, le 5 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Incorporations numéro 2711, le 9 décembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussigné le 28 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Incorporations numéro 295, le 12 février 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les comparantes représentant la totalité du capital social de la Société, l'assemblée générale des associés étant régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à venir de l'ordre du jour:

# Ordre du jour

- 1) Conversion de (i) six cent quarante-huit (648) parts sociales préférentielles de rachat obligatoire («MRPS»), ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), détenues par Frozen Finances en cent huit (108) parts sociales ordinaires A1, cent huit (108) parts sociales ordinaires A2, cent huit (108) parts sociales ordinaires A3, cent huit (108) parts sociales ordinaires A4, cent huit (108) parts sociales ordinaires A5, cent huit (108) parts sociales ordinaires A6, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), et allocation consécutive d'un montant de deux cent cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingt-un euro quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 253.481,99) de la prime d'émission allouée aux MRPS (telle que définie à l'article 6 des statuts de la Société) à la prime d'émission allouée au parts sociales de catégorie A, (ii) cent douze (112) parts sociales préférentielles de rachat obligatoire («MRPS»), ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), détenues par Frozen Management 1 en dix-neuf (19) parts sociales ordinaires A1, dix-neuf (19) parts sociales ordinaires A2, dix-neuf (19) parts sociales ordinaires A3, dix-neuf (19) parts sociales ordinaires A4, dix-neuf (19) parts sociales ordinaires A5, dix-sept (17) parts sociales ordinaires A6, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), et allocation consécutive d'un montant de quarante-trois mille quatre cent quatorze euros et quatorze cents (EUR 43.414,14) de la prime d'émission allouée aux MRPS (telle que définie à l'article 6 des statuts de la Société) à la prime d'émission allouée au parts sociales de catégorie A, et (iii) quatre-vingt-seize (96) parts sociales préférentielles de rachat obligatoire («MRPS»), ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), détenues par Frozen Management 2 en seize (16) parts sociales ordinaires A1, seize (16) parts sociales ordinaires A2, seize (16) parts sociales ordinaires A3, seize (16) parts sociales ordinaires A4, seize (16) parts sociales ordinaires A5, seize (16) parts sociales ordinaires A6, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), et allocation consécutive d'un montant de trente-sept mille quatre-vingt-dix-huit euro soixantehuit cents (EUR 37.098,68) de la prime d'émission allouée aux MRPS (telle que définie à l'article 6 des statuts de la Société) à la prime d'émission allouée au parts sociales de catégorie A .
- 2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille trois cent trente-et-un euro vingt-huit cents (EUR 3.331,28) jusqu'à un montant de deux millions six cent cinquante-six mille six cent trois euro soixante-quinze cents (EUR 2.656.603,75), par voie de capitalisation d'une partie de la prime d'émission allouée au parts sociales de catégorie A d'un montant de trois mille trois cent trente-et-un euro vingt-huit cents (EUR 3.331,28, par l'émission de cinquante-cinq mille deux cent vingt-et-unes (55.221) parts sociales ordinaires A1, cinquante-cinq mille deux cent vingt-et-une (55.221) parts sociales ordinaires A2, cinquante-cinq mille deux cent vingt-et-une (55.221) parts sociales ordinaires A3, cinquante-cinq mille deux cent vingt-et-une (55.221) parts sociales ordinaires A5, cinquante-cinq mille deux cent vingt-trois (55.223) parts sociales ordinaires A6, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).
  - 3) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société.



4) Modification de l'article 1 des statuts de la Société.

Les comparantes représentant la totalité du capital social de la Société demandent au notaire de prendre les résolutions suivantes:

### Première résolution

Les associés décident de convertir (i) six cent quarante-huit (648) parts sociales préférentielles de rachat obligatoire («MRPS»), ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), détenues par Frozen Finances en cent huit (108) parts sociales ordinaires A1, cent huit (108) parts sociales ordinaires A2, cent huit (108) parts sociales ordinaires A3, cent huit (108) parts sociales ordinaires A4, cent huit (108) parts sociales ordinaires A5, cent huit (108) parts sociales ordinaires A6, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), (ii) cent douze (112) parts sociales préférentielles de rachat obligatoire («MRPS»), ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), détenues par Frozen Management 1 en dix-neuf (19) parts sociales ordinaires A1, dix-neuf (19) parts sociales ordinaires A3, dix-neuf (19) parts sociales ordinaires A4, dix-neuf (19) parts sociales ordinaires A5, dix-sept (17) parts sociales ordinaires A6, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), et (iii) quatre-vingt-seize (96) parts sociales préférentielles de rachat obligatoire («MRPS»), ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), détenues par Frozen Management 2 en seize (16) parts sociales ordinaires A1, seize (16) parts sociales ordinaires A2, seize (16) parts sociales ordinaires A3, seize (16) parts sociales ordinaires A4, seize (16) parts sociales ordinaires A5, seize (16) parts sociales ordinaires A6, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Les associés décident d'allouer à la prime d'émission allouée aux parts sociales de catégorie A les montant de (i) deux cent cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingt-un euro quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 253.481,99) de la prime d'émission allouée aux six cent quarante-huit (648) MRPS détenues par Frozen Finances, qui ont été convertie en parts sociales de catégorie A , (ii) quarante trois mille quatre cent quatorze euro quatorze cents (EUR 43.414,14) de la prime d'émission allouée aux cent douze (112) MRPS détenues par Frozen Management 1, qui ont été convertie en parts sociales de catégorie A, et (iii) trente-sept mille quatre-vingt-dix-huit euro soixante-huit cents (EUR 37.098,68) de la prime d'émission allouée aux quatre-vingt-seize (96) MRPS détenues par Frozen Management 2, qui ont été convertie en parts sociales de catégorie A .

### Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille trois cent trente-et-un euro vingt-huit cents (EUR 3.331,28) de son montant actuel de deux millions six cent cinquante-trois mille deux cent soixante-douze euro quarante-sept cents (EUR 2.653.272,47) à deux millions six cent cinquante-six mille six cent trois euro soixante-quinze cents (EUR 2.656.603,75), par l'émission cinquante-cinq mille deux cent vingt-et-une (55.221) parts sociales ordinaires A1 (les «Parts Sociales Ordinaires A1»), cinquante-cinq mille deux cent vingt-et-une (55.221) parts sociales ordinaires A2 (les «Parts Sociales Ordinaires A2»), cinquante-cinq mille deux cent vingt-et-une (55.221) parts sociales ordinaires A4 (les «Parts Sociales Ordinaires A4»), cinquante-cinq mille deux cent vingt-et-une (55.221) parts sociales ordinaires A5 (les «Parts Sociales Ordinaires A5»), cinquante-cinq mille deux cent vingt-et-une (55.221) parts sociales ordinaires A6 (les «Parts Sociales Ordinaires A5»), cinquante-cinq mille deux cent vingt-trois (55.223) parts sociales ordinaires A6 (les «Parts Sociales Ordinaires A6», ensemble les «Parts Sociales Ordinaires A1», les «Parts Sociales Ordinaires A5» et les «Parts Sociales Ordinaires A6», les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites de la manière suivante:

- 1) quarante-deux mille cent trente-huit (42.138) Parts Ordinaires A1, quarante-deux mille cent trente-huit (42.138) Parts Ordinaires A2, quarante-deux mille cent trente-huit (42.138) Parts Ordinaires A3, quarante-deux mille cent trente-huit (42.138) Parts Ordinaires A4, quarante-deux mille cent trente-huit (42.138) Parts Ordinaires A5, quarante-deux mille cent trente-huit (42.138) Parts Ordinaires A6 par Frozen Finances, susnommée;
- 2) sept mille deux cent seize (7.216) Parts Ordinaires A1, sept mille deux cent seize (7.216) Parts Ordinaires A2, sept mille deux cent seize (7.216) Parts Ordinaires A3, sept mille deux cent seize (7.216) Parts Ordinaires A4, sept mille deux cent seize (7.216) Parts Ordinaires A4, sept mille deux cent dix-huit (7.218) Parts Ordinaires A6 par Frozen Management 1, susnommée; et
- 3) six mille cent soixante-sept (6,167) Parts Ordinaires A1, six mille cent soixante-sept (6,167) Parts Ordinaires A2, six mille cent soixante-sept (6,167) Parts Ordinaires A3, six mille cent soixante-sept (6,167) Parts Ordinaires A4, six mille cent soixante-sept (6,167) Parts Ordinaires A6 par Frozen Management 2, susnommée.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement payées par voie de capitalisation d'une partie de la prime d'émission allouée aux parts sociales de Classe A d'un montant de trois mille trois cent trente-et-un euro vingt-huit cents (EUR 3.331,28).

Une preuve de l'existence du montant de trois mille trois cent trente-et-un euro vingt-huit cents (EUR 3.331,28) de la prime d'émission allouée aux parts sociales de Classe A a été fournie au notaire soussigné par le bilan comptable au 7 mars 2011.



Ce bilan comptable après avoir été paraphé par la comparante et le notaire soussigné restera annexé au présent acte.

### Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

- « **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions six cent cinquante-six mille six cent trois euro soixantequinze cents (EUR 2.656.603,75) représenté par:
- neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinq (998.705) parts sociales préférentielles de rachat obligatoire («MRPS»);
- quarante-trois millions deux cent quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze (43.248.595) parts sociales ordinaire de classe A1 (les «Parts Sociales Ordinaires A1»);
- quarante-trois millions deux cent quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze (43.248.595) parts sociales ordinaire de classe A2 (les «Parts Sociales Ordinaires A2»);
- quarante-trois millions deux cent quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze (43.248.595) parts sociales ordinaire de classe A3 (les «Parts Sociales Ordinaires A3»);
- quarante-trois millions deux cent quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze (43.248.595) parts sociales ordinaire de classe A4 (les «Parts Sociales Ordinaires A4»);
- quarante-trois millions deux cent quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze (43.248.595) parts sociales ordinaire de classe A5 (les «Parts Sociales Ordinaires A5»);
- quarante-trois millions deux cent quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze (43.248.595) parts sociales ordinaire de classe A6 (les «Parts Sociales Ordinaires A6», ensemble avec les parts sociales ordinaire de classe A1, parts sociales ordinaire de classe A2, parts sociales ordinaire de classe A3, parts sociales ordinaire de classe A4, parts sociales ordinaire de classe A5, parts sociales ordinaire de classe A6, les «Parts Sociales Ordinaires A»);
  - cent (100) parts sociales préférentielle B (les «Parts Sociales Pref B»);
  - un million cinquante-cinq mille (1.055.000) parts sociales préférentielles C1 (les «Parts Sociales C1»);
  - quatre millions cent quinze mille (4.115.000) parts sociales C2 (les «Parts Sociales C2»).

Chaque part sociale ci-dessus ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR).

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A le cas échéant seront dénommés «Associé A». Toute référence faite ci-après à une «part sociale» ou des «parts sociales» doit être interprété comme une référence à n'importe quelle ou toutes les classes de parts sociales figurant ci-dessus, y compris les MRPS, selon le contexte et le cas échéant, il en va de même pour les références à un «associé» ou des «associés».

Chaque classe de parts sociales aura les mêmes droits, sauf dispositions contraires figurant dans les présents statuts. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Chaque part sociale donne droit à des droits financiers en vertu de l'article 27 de ces présents statuts.

Les détenteurs de Parts Sociales C2 ne peuvent qu'être détenteurs de Parts sociales C1, sauf accord contraire des Associés représentant trois quart du capital social.»

## Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 1 des statuts de la Société de manière à modifier la définition de «FrozenCo (s)», (ii) «Dette de Picard PIKco» et «Dette de Picard PIKco pour le rachat des MRPS» qui auront désormais la teneur suivante:

«FrozenCo(s)» désigne, individuellement ou ensemble, le cas échéant, Frozen Finances, Frozen Management 1 et Frozen Management 2 et, le cas échéant, toute autre société étant un associé de la Société et étant considérée comme un FrozenCo par l'investisseur financier.

«Dette de Picard PIKco» désigne les quatre-vingt-quinze millions d'euro (EUR 95.000.000) de billets à ordre émis par Picard PIKco au 25 mars 2011 et toutes les futures émissions de billets à ordre dans la limite de EUR 135.000.000 (incluant l'émission des quatre-vingt-quinze millions d'euro (EUR 95.000.000) de billets à ordre au 25 mars 2011).

«Dette de Picard PIKco pour le rachat des MRPS» désigne le rachat de deux cent trente-cinq mille sept cent soixante-trois (235.763) MRPS émis par Lion/Polaris Lux Topco à Lion/Polaris Cayman Limited suivant les contrat de rachat de MRPS en date du 30 Novembre 2010 et 25 mars 2011 conclu entre Lion/Polaris Cayman Ltd et Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l. à la suite du rachat de deux mille trois cent cinquante-sept virgule soixante-trois (2.357,63) MRPS, émises par Picard PIKco S.A. à Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l. elle-même, à la suite de l'émission par Picard PIKco S.A. de quatre-vingt-quinze millions d'euros (EUR 95.000.000) de Dette de Picard PIKco et tous les futurs rachats de MRPS en rapport avec toutes les futures émissions de Dette de Picard PIKco.

### Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison des présentes est évalué environ à mille quatre cents euro (EUR 1.400,-).



DONT ACTE, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante indiquée aux présentes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. KINDLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2011. LAC/2011/15672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

### POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053733/413.

(110060059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

## Celandine Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011062739/10.

(110070511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

# Dyckerhoff Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 53.446.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011062778/10.

(110070939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

## Luxembourg Financial Group A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.852.

### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 mai 2011 que:

Le mandat d'Administrateur de la société de Bodo Demisch, né le 2 octobre 1944 à Goslar, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, a été reconduit avec effet au 6 mai 2011 pour une période expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 mai 2011 qu'il est confirmé que:

Le mandat d'Administrateur-délégué de la société de Bodo Demisch, né le 2 octobre 1944 à Goslar, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, a été reconduit avec effet au 6 mai 2011 pour une période expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 20 mai 2011.

Luxembourg Financial Group A.G.

Référence de publication: 2011071827/20.

(110078918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.



## Enterasys Networks UK Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 95.651.

La succursale de la Société a été ouverte en date du 15 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1049 du 9 octobre 2003.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Enterasys Networks UK Limited Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2011062785/14.

(110070969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

### CFE-Rock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 114.772.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of April;

Before Us the undersigned M <sup>e</sup> Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Is held an extraordinary general shareholders meeting of the company CFE-ROCK S.A., with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 114772, incorporated on 9 March 2006 pursuant to a deed received by M <sup>e</sup> Paul BETTINGEN, civil law notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1026 of 26 May 2006, whose articles of incorporation have been amended on 26 September 2007 pursuant to a deed received by M <sup>e</sup> Paul BETTINGEN, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 402 of 15 February 2008.

The meeting is presided by Mr. Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the chairman states and asks the notary to enact:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

- II.- It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.
- III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

### Agenda:

- 1. Transfer of the registered office of the company from L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle to L-8399 Windhof, 11, Route des Trois Cantons, Bâtiment Alto.
  - 2. Amendment of the 1  $^{\rm st}$  paragraph of article 2 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

"The registered office is established in Windhof."

3. Amendment of the 4 th paragraph of article 7 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

"The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law."

After deliberation, the following resolutions are taken by unanimous vote:



### First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle to L-8399 Windhof, 11, Route des Trois Cantons, Bâtiment Alto.

### Second resolution

The meeting decides to amend the 1 st paragraph of article 2 of the by-laws as follows:

"The registered office is established in Windhof."

### Third resolution

The meeting decides to amend the 4 th paragraph of article 7 of the by-laws as follows:

"The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law."

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand and fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf avril;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné; Se réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CFE-ROCK S.A., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 114772, constituée le 9 mars 2006 suivant un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1026 du 26 mai 2006, dont les statuts ont été modifiés en date du 26 septembre 2007 suivant un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 402 du 15 février 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline HONYMMUS, expert-comptable, demeurant profession-nellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

- II.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

## Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la société de L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à L-8399 Windhof, 11, Route des Trois Cantons, Bâtiment Alto.
  - 2. Modification du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:



«Le siège de la société est établi à Windhof.»

3. Modification du 4 e alinéa de l'article 7 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.»

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à L-8399 Windhof, 11, Route des Trois Cantons, Bâtiment Alto.

### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts comme suit: «Le siège de la société est établi à Windhof.»

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le 4 e alinéa de l'article 7 des statuts comme suit:

«Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, C. GRUNDHEBER, J. HONYMUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2011. LAC/2011/18340. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011060722/126.

(110067722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

# Enterasys Networks UK Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 95.651.

La succursale de la Société a été ouverte en date du 15 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1049 du 9 octobre 2003.

Les comptes au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Enterasys Networks UK Limited

Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2011062786/15.

(110070973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.



## Nord Est Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 69.705.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 mai 2011

En date du 11 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Francesca De Bartolomeo en tant qu'administrateur avec effet au 18 janvier 2011.
- d'accepter la démission de Monsieur Tiziano Odorizzi en tant qu'administrateur avec effet le 31 décembre 2010.
- d'élire Monsieur Danilo Vitali, Caceis Bank Luxembourg, 5 Allée Scheffer, L 2520 Luxembourg en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.
- de renouveler les mandats de Monsieur Nicola Polichetti, de Monsieur Andrea Bologna, de Monsieur Mario Sartori, de Monsieur Giuseppe Maset, de Monsieur Vittorio Canciani, de Monsieur Roberto Rigato et de Monsieur Gilberto Noacco en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Nord Est Asset Management

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011070642/21.

(110078433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

### German Care Services Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 6.968.182,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 155.688.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of April.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

# There appeared

German Care Services Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 155.684, itself represented by Mrs. Sara Lecomte, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 21 April 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of German Care Services Enterprise S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 155.688 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the Me Joseph Elvinger, prenamed, dated 16 September 2010, whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2370 dated 4 November 2010 (page 113.719). The Articles have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to certify the following resolutions:

## First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred and thirty-six thousand one hundred and eighty-two Euros (EUR 836,182.-) in order to raise it from its current amount of six million one hundred and thirty-two thousand Euros (EUR 6,132,000.-) to six million nine hundred and sixty-eight thousand one hundred and eighty-two Euros (EUR 6,968,182.-) by creating and issuing eight hundred and thirty-six thousand one hundred and eighty-two (836,182) new shares in the share capital of the Company, each having a par value of one Euro (EUR 1.-) (the "New Shares").

## Subscription and Payment

The following new shareholders (the "New Shareholders") shall subscribe to the eight hundred and thirty-six thousand one hundred and eighty-two (836,182) New Shares of one Euro (EUR 1.-) by contribution in cash for a total subscription price of eight hundred and thirty-six thousand one hundred and eighty-two Euros (EUR 836,182.-) in the following proportions:



- Blitz 11-311 GmbH, a limited liability company incorporated under German law with its registered office at Bavariaring 29, 80336 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under HRB 191072, shall subscribe to five hundred and fifty-seven thousand four hundred and fifty-five (557,455) New Shares for a subscription price of five hundred and fiftyseven thousand four hundred and fifty-five Euros (EUR 557,455.-); and

- Blitz 10-694 GmbH, a limited liability company incorporated under German law with its registered office at Bavariaring 29, 80336 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under HRB 190361, shall subscribe to two hundred and seventy-eight thousand seven hundred and twenty-seven (278,727) New Shares for a subscription price of two hundred and seventy-eight thousand seven hundred and twenty-seven Euros (EUR 278,727.-).

The global amount of eight hundred and thirty-six thousand one hundred and eighty-two Euros (EUR 836,182.-) is entirely allocated to the Company's share capital. Evidence that the contribution is at the disposal of the Company has been given to the notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decisions which shall now read as follows:

" Art. 5.1. The corporate capital is fixed at six million nine hundred and sixty-eight thousand one hundred and eighty-two Euro (EUR 6,968,182.-) represented by six million nine hundred and sixty-eight thousand one hundred and eighty-two (6,968,182) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

The Sole Shareholder and the New Shareholders shall be hereinafter referred to as the "Shareholders").

## Third resolution

The Shareholders resolve to amend and fully restate the Articles of the Company, (without changing the purpose of the Company), so as to reflect the provisions the investment and shareholders agreement. The restated Articles of the Company shall read as attached in the Appendix.

### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand four hundred Euros (EUR 2,400.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille onze, le vingt et un avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU

German Care Services Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 155.684, elle-même représentée par Madame Sara Lecomte, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 avril 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l' "Associé Unique") de "German Care Services Enterprise S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 155.688 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, prénommé, en date du 16 septembre 2010, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 2370 daté du 4 novembre 2010 (page 113,719). Les Statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:



### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent trente-six mille cent quatre-vingt-deux euros (836.182,EUR), afin de le porter de son montant actuel de six million cent trente-deux mille euros (6.132.000,-EUR) à six million neuf cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-deux euros (6.968.182,-EUR), par la création et l'émission de huit cent trente-six mille cent quatre-vingt-deux (836.182) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

### Souscription et Libération:

Les nouveaux associés (les "Nouveaux Associés"), indiqué ci-dessous, déclarent souscrire aux huit cent trente-six mille cent quatre-vingt-deux (836.182) Nouvelles Parts Sociales d'un Euro (EUR 1,-) par apport en numéraire pour un montant global de souscription de huit cent trente-six mille cent quatre-vingt-deux euros (836.182,-EUR) dans les proportions indiqué ci-dessous:

- Blitz 11-311 GmbH, une société à responsabilité limitée, constitué selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social au Bavariaring 29, 80336 Munich, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce du court local de Munich sous le numéro HRB 191072, déclare souscrire à cinq cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante-cinq (557.455) Novelles Parts Sociales pour un montant de souscription de cinq cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante-cinq euros (557.455,-EUR); et
- Blitz 10-694 GmbH, une société à responsabilité limitée, constitué selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social au Bavariaring 29, 80336 Munich, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce du court local de Munich sous le numéro HRB 190361, déclare souscrire à deux cent soixante-dix-huit mille sept cent vingt-sept (278.727) Nouvelles Parts Sociales pour un montant de souscription de deux cent soixante-dix-huit mille sept cent vingt-sept euros (278.727,-EUR).

Le montant total de huit cent trente-six mille cent quatre-vingt-deux euros (836.182,-EUR) est entièrement alloué au capital social de la Société. La preuve que l'apport est à la libre disposition de la Société a été donnée au notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement de cet apport.

#### Deuxième résolution

En conséquence des décisions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui sont désormais rédigés comme suit:

" Art. 5.1. Le capital social est fixé à six million neuf cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-deux euros (6.968.182,-EUR), représenté par six million neuf cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-deux (6.968.182) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ciaprès les "Associés".

L'Associé Unique et les Nouveaux Associés sont ensemble les "Associés".

### Troisième résolution

Les Associés décident de modifier et de refondre les statuts de la Société (sans modifier l'objet de la Société) afin de refléter les clauses du pacte d'associés. Les Statuts tels que refondus auront désormais la teneur comme dans l'Annexe ci joint.

## Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille quatre cents Euros (EUR 2.400,-)

DONT ACTE, passé à Luxembourg aux jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18628. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 02 mai 2011.

Référence de publication: 2011060774/139.

(110067991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.



## Enterasys Networks UK Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 95.651.

La succursale de la Société a été ouverte en date du 15 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1049 du 9 octobre 2003.

Les comptes au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Enterasys Networks UK Limited Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2011062787/14.

(110070985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

### Fast Rubber Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 77.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062812/9.

(110070129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

# European Real Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Ivanhoe Cambridge Pologne III).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.243.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011062788/12.

(110070749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

## Edelweiss Property Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 113.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062789/10.

(110070126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

# SMCB Power S.A., Société Anonyme, (anc. Fruits et Légumes Import S.A.).

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 73.752.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 avril 2011

Résolution n°1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes de Madame Nadine CARELLE, née le 26 mai 1967 à Dudelange et demeurant à L-4123 Eschsur-Alzette, 4, rue du Fossé, pour une durée de six ans.



Esch-sur-Alzette, le 04 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme à l'original Fiduciaire C.G.S.

4, rue du Fossé

L-4123 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2011063969/18.

(110070641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

## Amadeus Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 7.414.956,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 156.338.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of March,

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Amadeus Holdco S.à r.l.a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 4,114,394.01.-with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.253, (the <sup>3</sup>Shareholder"),

Hereby represented by Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 March 2011, The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Amadeus Midco S.à r.l.a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of [the undersigned notary, of 21 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2639 of 2 December 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.338 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

## Agenda

- 1 To increase the share capital of the Company by an amount of seven million four hundred two thousand four hundred fifty-six euro (EUR 7,402,456.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seven million four hundred fourteen thousand nine hundred fifty-six euro (EUR 7,414,956.-).
- 2 To issue seven million four hundred two thousand four hundred fifty-six (7,402,456) new shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.
  - 3 To accept subscription for these new shares by Amadeus Holco S.à r.l., without share premium.
- 4 To amend first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above capital increase.
  - 5 To appoint 6 additional managers of the board of managers of the Company.
  - 6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

## First resolution

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seven million four hundred two thousand four hundred fifty-six euro (EUR 7,402,456.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seven million four hundred fourteen thousand nine hundred fifty-six euro (EUR 7,414,956.-).

## Second resolution

The Shareholder resolved to issue seven million four hundred two thousand four hundred fifty-six (7,402,456) new shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment



Amadeus Holco S.à r.l, prenamed, hereby represented by Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of the aforementioned proxy, (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for seven million four hundred two thousand four hundred fifty-six (7,402,456) new shares, without share premium, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full of the nominal value of such shares, by a contribution in cash.

The amount of seven million four hundred two thousand four hundred fifty-six euro (EUR 7,402,456.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

### Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the seven million four hundred two thousand four hundred fifty-six (7,402,456) new shares according to the above mentioned subscription.

### Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

Said paragraph will from now on read as follows:

" Art. 5. Issued Capital. (First paragraph). The issued capital of the Company is set at seven million four hundred fourteen thousand nine hundred fifty-six euro (EUR 7,414,956.-) divided into seven million four hundred fourteen thousand nine hundred fifty-six (7,414,956.-) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

## Fifth resolution

The Shareholder resolved to appoint 6 additional managers of the board of managers of the Company to set at 8 the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited duration:

- Johan Lont, born in Amsterdam, the Netherlands, on 10 December 1961, chief executive, having its address at Van Breestraat 154,1071 ZX Amsterdam, The Netherlands.
- Johannes Hendricus Scholts born in Amsterdam, the Netherlands, on 8 November 1958, chief financial officer, having its address at Aagje Dekenlaan 31, 3768 XP Soest, The Netherlands.
- Martin Block, born in Coventry on 2 March 1961, member of the Executive Committee and Investment Committee, having its professional address at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United-Kingdom.
- Matthew Rourke, born in Aberystwyth, United Kingdom, on 13 September 1971, head of the services team, having its professional address at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United-Kingdom.
- Johan Dejans, born in Aarschot, Belgium on 17 November 1966, managing director, residing at 12, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg.
- Guy Beringer, born in Singapore, Singapore, on 12 August 1955, non executive chairman, having its professional address at One Bishops Square, London, E1 6AD, United-Kindom.

## Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand two hundred euro (EUR 4,200,-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour de Mars,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

### A comparu:

Amadeus Holdco S.à r.l. une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, dont le capital social s'élève à EUR 4,114,394.01. ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.253 (l' "Associé"),

représenté aux fins des présentes par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 14 Mars 2011.



La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Amadeus Midco S.à r.l. une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, dont le capital social s'élève à

EUR 12.500,-ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, du 21 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2639 du 2 décembre 2010 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.338 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour

- 1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de sept millions quatre cent deux mille quatre cent cinquante-six euros (EUR 7.402.456,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept millions quatre cent quatorze mille neuf cent cinquante-six euros (EUR 7.414.956,-).
- 2 Émission de sept millions quatre cent deux mille quatre cent cinquante-six (7.402.456) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.
  - 3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Amadeus Holdco S.à r.l, sans prime d'émission.
  - 4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.
  - 5 Nomination de 6 gérants supplémentaires au conseil de gérance de la Société.
  - 6 Divers
  - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions quatre cent deux mille quatre cent cinquante-six euros (EUR 7.402.456,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept millions quatre cent quatorze mille neuf cent cinquante-six euros (EUR 7.414.956,-).

## Seconde résolution

L'Associé a décidé d'émettre sept millions quatre cent deux mille quatre cent cinquante-six (7.402.456) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

## Souscription - Paiement

## Ensuite a comparu:

Amadeus Holdco S.à r.l, prénommé, représenté par Nicolas Gauzès, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire à sept millions quatre cent deux mille quatre cent cinquante-six (7.402.456) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales, sans prime d'émission, par un apport en espèces.

Le montant de sept millions quatre cent deux mille quatre cent cinquante-six euros (EUR 7.402.456,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

## Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les sept millions quatre cent deux mille quatre cent cinquante-six (7.402.456) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

## Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus

En conséquence, le premier paragraphe des statuts sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 5. Capital Social. (premier paragraphe). Le capital émis de la Société est fixé à sept millions quatre cent quatorze mille neuf cent cinquante-six euros (EUR 7.414.956,-) divisé en sept millions quatre cent quatorze mille neuf cent cinquante-six (7.414.956) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

## Cinquième résolution

L'Associé a décidé de nommer 6 gérants supplémentaires au conseil de gérance de la Société et de fixer à 8 le nombre de gérants et a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Johan Lont, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 10 Décembre 1961, directeur général, demeurant à Van Breestraat 154,1071 ZX Amsterdam, Pays-Bas.



- Johannes Hendricus Scholts, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 8 Novembre 1958, directeur financier, demeurant à Aagje Dekenlaan 31, 3768 XP Soest, Pays-Bas.
- Martin Block, né à Coventry, Royaume-Uni, le 2 mars 1961, membre du comité exécutif et du comité d'investissement, demeurant professionnellement au 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni.
- Matthew Rourke, né à Aberystwyth, Royaume-Uni, le 13 septembre 1971, directeur de l'équipe services, , demeurant professionnellement au 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni..
- Johan Desjan, né à Aarschot, Belgique, le 17 Novembre 1966, gérant, demeurant au 12, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg.
- Guy Beringer, né à Singapour, Singapour, le 12 Août 1955, administrateur non exécutif, ayant son adresse professionnelle au One Bishops Square, Londres, E1 6AD, Royaume-Uni.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 mars 2011. Relation: RED/2011/561. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011060653/176.

(110068315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

# EFG Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 32.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg SA

Banque Domiciliataire

Référence de publication: 2011062790/11.

(110070715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

## EFG Multi-Manager Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 73.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg SA

Banque Domiciliataire

Référence de publication: 2011062792/11.

(110071029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.



## Treveria C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 112.020.

Suite au transfert du siège social, le principal établissement, le lieu de gestion effective, et l'administration central de l'associé unique, Treveria Properties S.à r.l., à l'Ile de Man en date du 11 novembre 2010, et suite à la refonte des statuts de l'associé unique en cette même date, il y a lieu de lire la dénomination et le siège social de l'associé unique comme suit:

Treveria Properties Limited, ayant son siege social à IOMA House, Hope Street, Douglas, IM1 1AP Isle of Man, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de l'Île de Man sous le numéro 006234V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011063973/18.

(110070758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

# Oxbow Carbon & Minerals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 97.769.

### **EXTRAIT**

En date du 5 août 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Brian L. Acton, en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet immédiat;
- Wim Rits, né 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance se constitue comme suit:

- Richard P. Callahan, gérant A
- Zachary K. Shipley, gérant A
- Marjoleine van Oort, gérant B
- Wim Rits, gérant B

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070663/21.

(110078268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

## Solmar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.334.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu le 28 avril 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6ème Chambre, a ordonné la liquidation de la société suivante:

- SOLMAR INVESTISSEMENTS SA, ayant eu son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, (RCS B100334)

Le même jugement a nommé juge-commissaire Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et nommé liquidateur de la société susmentionnée, Me Bakhta TAHAR, avocat au barreau du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Bakhta TAHAR Liauidateur

Référence de publication: 2011064064/17.

(110071414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

## Dynasty Royal Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062795/10.

publication: 2011002775/10.

(110071044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

## Enviro IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.139.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 26. April 2011

Die Amtsniederlegung von Frau Natalia Venturini als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 26/04/2011 ist angenommen.

Als ihr Nachfolger wird Herr Jean-Claude Buffin, Angestellter, geboren am 17.01.1961 in Charleroi, Belgien, mit geschäftlicher Adresse 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg im Rahmen einer Ergänzungswahl ernannt. Sein Mandat läuft anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015 aus.

Luxemburg, 26. April 2011.

Für beglaubigten Auszug

Référence de publication: 2011062797/15.

(110070452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

## Equi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.206.

# EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04 mai 2011 que:

Madame LAZZAROLI Valéria, fonctionnaire de banque, née le 16 janvier 1966 à Catanzaro, demeurant Via Tolentino 2, 20155 Milan (Italie) a été nommée administrateur et administrateur délégué de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 05 mai 2011.

Référence de publication: 2011062798/14.

(110071045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

## Euromoneta G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 47.656.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.05.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011062803/12.

(110070797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.



## United Intercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 33.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 MAI 2011.

Pour: UNITED INTERCOM S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011063385/15.

(110070338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

## Eternny.T Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 133.211.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062799/10.

(110070245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

## Eternny.T Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 133.211.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062800/10.

(110070246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

## A.D.S. S.A., Allied Data Sys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.377.

Extrait de l'assemblée générale du 15 juin 2010

I est décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Mr Pascal Michel BELLARD, pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2016.
- renouveler le mandat d'administrateur de Mr Thierry PIERRAT, pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2016.
- renouveler le mandat d'administrateur de Mr Régis Jean-Claude FRANCOIS, pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2016.
  - accepter la démission du commissaire aux comptes Advanced Accountants & Associates Limited.
- nommer la société FMV Consulting SA, 47 boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg, RCS n°B109612 en qualité de commissaire aux comptes, pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2016.

FMV & PARTNERS S.A.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011070849/21.

(110077035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.



## Etoile Deuxième S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 103.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2011062802/13.

(110071015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

## Learch, Luxembourg e-archiving, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.827.

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Luxembourg e-archiving, en abrégé Learch, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, Route d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149827 et agréée auprès du Ministère des Finances comme agent de communication à la clientèle et opérateur de systèmes secondaires et de réseaux de communication du secteur financier conformément aux articles 29-1 et 29-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 (la Société). La Société a été constituée le 27 novembre 2009 sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg selon un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 25 du 6 janvier 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 23 novembre 2010 selon un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°130 du 22 janvier 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Joseph Glod, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Président). Le Président désigne Monsieur Serge Raucq, demeurant professionnellement à Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne Monsieur Paul Peckels, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les Actionnaires présents et/ou les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes après avoir été signées par chacune des parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

- I. qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 200 (deux cents) actions de la Société sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 100.000 EUR (cent mille euros) sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut valablement débattre et délibérer sur les points de l'ordre du jour;
  - II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
  - 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 51.500 EUR de façon à porter le capital social de la Société à 151.500 EUR par l'émission de 103 nouvelles actions de la Société sans valeur nominale.
  - 3. Souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus.
- 4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 348.500 EUR de façon à porter le capital social de la Société à 500.000 EUR par voie d'incorporation d'une partie de la réserve de prime d'émission au poste capital social de la Société, sans émission de nouvelles actions de la Société et par conséquent augmentation corrélative du pair comptable des actions existantes de la Société.
- 5. Refonte intégrale des statuts de la Société, afin d'y refléter notamment, mais pas uniquement, les augmentations de capital mentionnées aux points 2. et 4. ci-dessus.



- 6. Modification du registre des actions nominatives de la Société de manière à y indiquer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature à l'inscription dans le registre des actions nominatives de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) des modifications mentionnées sous les points 2. et 3. ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.
  - 7. Nomination d'administrateurs de la Société.
  - 8. Divers.
  - III. que l'Assemblée prend de manière unanime les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires (présents ou représentés) se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

### Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant total de 51.500 EUR (cinquante et un mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 100.000 EUR (cent mille euros) à un montant de 151.500 EUR (cent cinquante et un mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 103 (cent trois) nouvelles actions de la Société sans valeur nominale.

### Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription mentionnée ci-dessous et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la Société comme suit:

### Souscription - Paiement

Toutes les 103 (cent trois) actions de la Société sans valeur nominale nouvellement émises sont souscrites et libérées intégralement par:

Entreprise des Postes et Télécommunications, un établissement public de droit luxembourgeois créé par la loi du 10 août 1992, ayant son siège social au 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro J 28, ici représentée par Monsieur Joseph Glod, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée,

au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant total de 800.000 EUR (huit cent mille euros) dont (i) 51.500 EUR (cinquante et un mille cinq cents euros) sont à affecter au compte de capital social de la Société, et (i) 748.500 EUR (sept cent quarante-huit mille cinq cents euros) sont à affecter au compte de prime d'émission de la Société.

Les actionnaires existants de la Société déclarent (i) renoncer à leur droit de souscription préférentiel relatif à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus,

(ii) ne souscrire à aucune des actions émises par la Société à cette occasion et (iii) accepter que les actions émises par la Société à cette occasion soient souscrites par l'Entreprise des Postes et Télécommunications mentionnée ci-dessus.

Le montant de 800.000 EUR (huit cent mille euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité des fonds sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

### Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société à concurrence d'un montant total de 348.500 EUR (trois cent quarante-huit mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant de 151.500 EUR (cent cinquante et un mille cinq cents euros) tel qu'il résulte des résolutions ci-dessus à un montant de 500.000 EUR (cinq cent mille euros) par voie d'incorporation d'une partie de la réserve de prime d'émission (i.e. 348.500 EUR (trois cent quarante-huit mille cinq cents euros)) au poste capital social de la Société, sans émission de nouvelles actions de la Société et par conséquent augmentation du pair comptable des actions existantes de la Société.

### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte intégrale des Statuts de la Société, afin d'y refléter notamment, mais pas uniquement, les augmentations de capital mentionnées aux deuxième et quatrième résolutions ci-dessus.

Les Statuts de la Société auront donc désormais, dans leur version refondue, la teneur suivante:

## «Titre I er . Forme, Dénomination, Siège social, Durée, Objet social, Capital social, Transfert d'Actions

Art. 1 <sup>er</sup>. Forme et dénomination. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 25 août 2006, par la loi



du 5 avril 1993 telle que modifiée ou par toutes autres lois venant à les compléter et/ou remplacer en tout ou partie, et par les présents statuts.

La société existe sous la dénomination de "Luxembourg e-archiving", en abrégé "Learch" (la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

- Si la Société n'a qu'un Associé Unique, toute référence dans les statuts de la Société (les Statuts) aux:
- (i) actionnaires sera une référence à l'Associé Unique; et
- (ii) décisions adoptées, pouvoirs exercés ou convocations à l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) sera une référence aux décisions adoptées, pouvoirs exercés, ou convocations de l'Associé Unique.
- **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Windhof, Commune de Koerich, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré:

- (i) dans les limites de la commune du siège social par décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil) ou, selon le cas, par une décision de l'administrateur unique de la Société (l'Administrateur Unique); et
- (ii) en dehors des limites de la commune du siège social par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée comme en matière modificative des Statuts, conformément à l'article 18 ci-dessous.

La Société peut établir des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire sont survenus ou imminents et que ces événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée comme en matière modificative des Statuts, conformément à l'article 18 ci-dessous.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la prestation de services d'archivage de documents sur support électronique à destination d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, à l'exception des sociétés pour lesquelles la prestation de tels services par un tiers est interdite par la loi.

Dans le cadre de son objet, la Société pourra concevoir, développer, vendre et mettre en place tous conseils, solutions et produits associés à la mise en œuvre de ses services. Ceci comprend la prestation d'activités de conseil, d'achat, de vente, d'installation, de paramétrisation, de maintenance, de support technique et d'opération en matière de logiciels et de matériels informatiques.

Cet objet social est élargi à l'activité d'agent de communication à la clientèle et à celle d'opérateur de systèmes informatiques secondaires auprès des institutions de crédit, autres professionnels du secteur financier (PSF), organismes de placements collectifs (OPC) et fonds de pension en vertu, respectivement, des dispositions des articles 29-1 et 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut prendre des participations dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère ayant un objet identique ou similaire. En général, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct avec son objet social ou qui pourraient en faciliter ou favoriser la réalisation.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille euros (500.000 EUR), représenté par trois cent trois (303) actions sans valeur nominale (les Actions).

Les Actions sont nominatives et resteront nominatives.

Toutes les Actions émises sont inscrites sur un registre d'actionnaires, tenu et conservé, par les administrateurs, au siège de la Société, où il peut être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, ainsi que le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, la mention des transferts des Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée comme en matière modificative des Statuts, conformément à l'article 18 ci-dessous.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action appartient à plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites fixées par la loi.



Art. 6. Transfert d'Actions. Tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire, les Actions seront librement cessibles à des tiers. En cas de pluralité d'actionnaires, et sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, les Actions

En cas de pluralité d'actionnaires, et sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, les Actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, et dans le cas où la Société est composée de plusieurs actionnaires, si un actionnaire décide de céder tout ou partie de ses Actions à un tiers, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires dans les conditions déterminées ci-après. De même les Actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non actionnaires que moyennant la même procédure que celle prévue ci-après, sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, le cas échéant.

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses Actions doit en informer le Conseil par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des Actions dont la cession est demandée, le prix envisagé, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

A la demande du Conseil, le cédant devra justifier de la réalité de l'offre ou de la demande.

Dans les quinze jours de la réception de cette lettre, le Conseil transmet la demande ou la proposition de cession aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des Actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'Actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les Actions ne seront fractionnées: si le nombre d'Actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'Actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les Actions en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du Conseil.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le Conseil par lettre recommandée dans le mois de l'offre ou de la demande l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, le Conseil avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'Actions sur lesquelles aucun droit de préemption n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans la quinzaine s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie des Actions.

Dans la huitaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le Conseil adressera à l'actionnaire désireux de céder ses Actions une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préemption, et le nombre d'Actions dont ils acceptent la cession.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire sera libre de céder au cessionnaire, indiqué dans son offre de cession, les Actions qu'il a offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires.

En tout état de cause, une cession d'Actions ne sera valable que dans la mesure où le cessionnaire a confirmé au Conseil qu'il a eu connaissance de l'existence du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les Actions soit au prix offert soit, à la demande des bénéficiaires du droit de préemption, à un prix qui sera fixé par le réviseur d'entreprises de la Société sur la base de la valeur nette réelle des Actions, compte tenu des plus-values ou moins-values éventuelles affectant les postes du bilan.

Le prix ainsi déterminé liera le cessionnaire et les actionnaires qui auront accepté d'exercer leur droit de préemption sans que ce prix puisse être supérieur au prix offert par un tiers.

Le prix devra être réglé, sous réserve de délai plus long dans l'offre, pour moitié à la date de cession des Actions et pour moitié dans les deux mois qui suivront cet acte de cession, sauf extension requise pour l'obtention éventuelle des autorisations de change.

Si l'offre n'est pas acceptée ou si elle n'est acceptée que pour partie des Actions, les Actions peuvent être vendues mais seulement à la tierce partie et aux termes et conditions telles qu'indiquées dans l'offre, sous la réserve toutefois que la vente devra avoir lieu endéans un délai d'un mois après l'expiration des délais prévus pour le droit de préemption.

## Titre II. - Administration, Surveillance

**Art. 7. Administration de la Société.** Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique (qui ne doit pas nécessairement être l'Associé Unique).

Si la Société a plusieurs actionnaires, et sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, la Société doit être administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable le cas échéant, pour une période n'excédant pas six (6) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués, avec ou sans justification de cause et/ou remplacés, à tout moment par l'Assemblée Générale. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

Si une personne morale est désignée comme administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique comme son représentant permanent pour exercer ce devoir au nom et pour le compte de la Personne Morale.



En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de démission, décès, retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants, s'il y en a, peuvent élire, par un vote à la majorité, un administrateur qui occupera ce poste jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 8. Réunions du Conseil. Sous réserve et/ou conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, le Conseil nommera un président parmi ses membres (le Président). Il peut désigner un secrétaire (qui ne doit pas nécessairement être un administrateur) qui sera en charge de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant, nommeront une autre personne comme président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs ou des actionnaires présents ou représentés à la réunion en question.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, une convocation écrite à toute réunion du Conseil sera donnée à tous les administrateurs au moins dix (10) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la convocation sera adressée à chaque administrateur au plus tard vingt-quatre (24) heures avant ladite réunion et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation à la réunion du Conseil. La convocation indiquera le lieu, la date et l'ordre du jour de la réunion.

Sous réserve et/ou conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, une telle convocation écrite n'est pas requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent renoncer à la convocation. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par le consentement de chaque membre du Conseil donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Sous réserve et/ou conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, tout membre du Conseil peut agir à une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique, un autre membre du Conseil comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition cependant qu'au moins deux administrateurs assistent à la réunion en question.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, les décisions du Conseil sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, chaque administrateur aura une voix.

Sous réserve et/ou conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs assistant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Conseil est retransmise en direct, et (iv) les membres du Conseil peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à cette réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens de communication est considérée comme tenue à Luxembourg.

Sous réserve et/ou conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, et nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle décision prise par écrit consistera en un seul ou plusieurs documents contenant les décisions approuvées et signées, manuellement ou électroniquement par une signature électronique, par tous les administrateurs (les Résolutions Circulaires). Les Résolutions Circulaires produiront effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil. La date des Résolutions Circulaires est la date de la dernière signature d'un administrateur sur les Résolutions Circulaires.

Cet article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions écrites de l'Administrateur Unique. Les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique seront documentées par écrit et signées par l'Administrateur Unique.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, les procès-verbaux de toute réunion seront signés par le Président (ou selon le cas, par le président pro tempore qui a présidé la réunion concernée), par le secrétaire du Conseil (le cas échéant), par deux membres du Conseil présents à cette réunion ou comme le Conseil peut le déterminer de temps en temps.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire du Conseil (le cas échéant), par deux membres du Conseil ou par l'Administrateur Unique, selon le cas.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil ou de l'Administrateur Unique. Le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société.



Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les Statuts sont de la compétence du Conseil, ou, selon le cas, de l'Administrateur Unique.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, le Conseil est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

- Art. 11. Actions Judiciaires. Les actions judiciaires, tant en demande qu'en défense, seront suivies au nom de la Société seule par le Conseil agissant par son Président ou un Directeur Chargé de la Gestion Journalière (tel que définit cidessous).
- Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière à deux personnes ou plus, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaire ou membre du Conseil (les Directeurs Chargés de la Gestion Journalière).

Le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique peut, lorsque la loi applicable le requiert, nommer une personne (qui ne doit pas nécessairement être actionnaire ou membre du Conseil) en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée en tant qu'administrateur, gérant ou toute autre fonction similaire. Ce représentant permanent agira en toute discrétion, mais au nom et pour le compte de la Société, et peut lier individuellement la Société dans sa capacité d'administrateur, gérant, ou toute autre fonction similaire dans une telle entité.

Le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique peut aussi déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc et déterminer les termes et conditions pertinents de cette délégation de pouvoirs.

**Art. 13. Signatures autorisées.** Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, la Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature unique de l'Administrateur Unique ou, selon le cas, par la signature conjointe de deux membres du Conseil.

La Société est également engagée par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou, selon le cas, par l'Administrateur Unique, dans les limites de ce pouvoir.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée par la signature conjointe de deux Directeurs Chargés de la Gestion Journalière.

Art 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un administrateur ou agent de la Société a un intérêt dans, ou est administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou agent de la Société qui est administrateur, associé/actionnaire, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contractera ou s'engagera autrement en affaire, ne pourra, en raison de cette affiliation dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer et voter ou d'agir en toute matière en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire aux intérêts de la Société dans une quelconque opération de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de l'existence de cet intérêt personnel et contraire et ne participera pas aux délibérations du Conseil concernant cette opération. Cette opération, et l'existence de l'intérêt de l'administrateur sera mentionné à la prochaine Assemblée Générale.

Dans le cas où la Société a un Administrateur Unique, les opérations conclues entre la Société et l'Administrateur Unique dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé aux intérêts de la Société seront établies dans des procès-verbaux devant être présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société peut, dans le respect de la loi applicable, indemniser tout administrateur ou agent et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il peut être impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou agent de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

L'Assemblée Générale est autorisée à octroyer aux administrateurs une rémunération calculée en fonction des bénéfices disponibles de la Société, appelée tantièmes.

## Titre III. - Assemblée Générale, Réviseurs d'entreprises

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, l'Associé Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.



En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société à l'exception des matières confiées au Conseil.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

**Art. 17. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales.** L'Assemblée Générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans la convocation de l'Assemblée Générale, le 3 e vendredi du mois de mars à 17h CET. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires au Grand-Duché de Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et heures mentionnées dans les convocations aux assemblées concernées.

Art. 18. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les formalités de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux convocations et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts ou dans tout pacte d'actionnaires applicable le cas échéant.

Les convocations à chaque Assemblée Générale mentionneront le lieu, la date et l'ordre du jour de l'assemblée en question.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable si tous les actionnaires acceptent de renoncer aux convocations.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, ou les commissaires aux comptes, s'il y en a. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les convocations à chaque Assemblée Générale sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal de Luxembourg. Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom.

Nonobstant le paragraphe précédent, lorsque toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Chaque Action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, par les Statuts, ou par les dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes émis par les actionnaires présents ou représentés.

Cependant, les décisions de modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibèrera valablement, quelle que soit la portion du capital social de la Société présente ou représentée. Dans les deux Assemblées Générales, les décisions, pour être adoptées, doivent être supportées par deux tiers au moins des votes émis par les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale concernée. Les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y en a) de la Société.

Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique, une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires de vote indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des Actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Pour être pris en compte, les formulaires de vote originaux devront être reçus par la Société quarante-huit (48) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires assistant à la réunion peuvent être identifiés,



(ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct, et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Le Président présidera l'Assemblée Générale. Si le Président n'est pas présent en personne, les actionnaires éliront, avant de commencer les délibérations, un président pro tempore pour l'Assemblée Générale en question. Le président de l'Assemblée Générale en question nommera un secrétaire et les actionnaires nommeront un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur de l'Assemblée Générale en question forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer. Les décisions adoptées par l'Associé Unique seront documentées par écrit et seront signées par les membres du bureau et/ou par l'Associé Unique.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le Président, par le secrétaire du Conseil (s'il y en a un), par deux membres du Conseil ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 19. Réviseurs d'entreprises. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises externes agréés qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate nommés par le Conseil, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six (6) ans.

Le Conseil peut révoquer le(s) réviseur(s) d'entreprises à tout moment.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont rééligible(s).

### Titre IV. - Exercice social, Dissolution, Comptes Sociaux et Affectation des Bénéfices

- Art. 20. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique dressera les comptes annuels de la Société conformément aux dispositions pertinentes de la loi du 19 décembre 2002, ou de toute autre loi venant à la compléter et/ou remplacer en tout ou partie.

Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique soumettra les comptes annuels de la Société ensemble avec son rapport et tout autre document requis par la loi au(x) réviseur (s) d'entreprises de la Société qui rédigera(ont) sur cette base son(leur) rapport de révision.

Au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels de la Société, les rapports du Conseil ou, selon le cas, de l'Administrateur Unique et du(es) réviseur(s) d'entreprises de la Société et tout autre document requis par la loi devront être déposés au siège social de la Société pour consultation par les actionnaires durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, mais deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, l'Assemblée Générale devra déterminer de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et elle peut décider de payer des dividendes à tout moment dans les limites de la loi et sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, les dividendes peuvent être payés en Euros ou en toute autre devise et aux temps et lieux déterminés par le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires applicable, le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites prévues par la loi.

**Art. 23. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateurs.

# Titre V. - Disposition générale

**Art. 24. Loi applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts seront soumises à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à la loi du 25 août 2006, et à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée, ou de toutes autres lois venant à les compléter et/ou remplacer en tout ou partie»

### Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions nominatives de la Société de manière à y indiquer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société de procéder individuellement sous



sa seule signature à l'inscription dans le registre des actions nominatives de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) des modifications mentionnées sous la deuxième et troisième résolution ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

## Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant qu'administrateurs de la Société avec effet à la date des présentes, pour des mandats prenant chacun fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social 2014, devant se tenir en 2015:

- Marc Rosenfeld, né le 26 décembre 1958 à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 1, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et
- Paul Peckels, né le 13 juin 1965 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

En conséquence des nominations ci-dessus, le conseil d'administration de la Société est composé à compter des présentes comme suit:

- Serge Raucq,
- Stéphane Hérard,
- Gérard Flamion,
- Marc Rosenfeld, et
- Paul Peckels.

### Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 2.400.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J. GLOD, S. RAUCQ, P. PECKELS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15461. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011052368/468.

(110058852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

## Galerie Commerciale de Kirchberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 50.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG

Signatures

Référence de publication: 2011062821/11.

(110070477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

## Euroviande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 83.503.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062804/10.

(110070517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.



## Finnley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 80.272.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062806/10.

(110070672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

## Consolium S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.574.

Extrait de la convention de cession de parts sociales du 31 décembre 2010

Il résulte de la convention de cession de parts sociales du 31 décembre 2010 que

Madame GUSTAVSDOTTIR Johanna Kristin, avec adresse à IS-210 Gardabaer, 8, Hjalmakur cède 140 parts sociales de façon à ce qu'elle ne possède plus de parts sociales dans la société.

Madame EIRIKSSON Kristinn avec adresse à IS-109 Reykjavik, 16, Akrasel cède 140 parts sociales de façon à ce qu'elle ne possède plus de parts sociales dans la société.

Monsieur HELGASON Ingolfur avec adresse à L-5843 Fentange, 8, rue Jean-Pierre Kremer reçoit 94 parts sociales de façon à ce qu'il détient 234 parts sociales dans la société.

Monsieur SIGURDSSON Hreidar M. avec adresse à L-2343 Cents, 101b, rue des Pommiers reçoit 93 parts sociales de façon à ce qu'il détient 233 parts sociales dans la société.

Monsieur KARASON Steingrimur P. avec adresse à L-8063 Bertrange, 23, rue August Liesch reçoit 93 parts sociales de façon à ce qu'il détient 233 parts sociales dans la société.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011070867/22.

(110077013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

## Mission Systems International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 160.483.

### **STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ITT INDUSTRIES HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée (limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77.533 having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

here represented by Ms Danielle KOLBACH, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given delivered to her.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

## Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

**Art. 1. Name and Duration.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of Mission Systems International S.à r.l. (hereafter the "Company").

The Company is formed for an unlimited duration.



**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favors the realization of its objects.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

#### Chapter II. Corporate capital

**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) ordinary shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

- **Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- Art. 6. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the law on commercial companies dated 10 <sup>th</sup> August 1915, as amended (the "Law"), to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

# Chapter III. Management - Meeting of the board of managers - Representation - Authorized signatories

Art. 8. Management. The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meeting of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.



A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

**Art. 10. Representation - Authorized signatories.** In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of share-holders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

# Chapter IV. Secretary

**Art. 12. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the "Secretary").

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-àvis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V. General Meetings of Shareholders

- **Art. 13. Annual general meeting.** The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within six months after the close of the financial year.
- **Art. 14. Shareholders' voting rights.** Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.



Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

**Art. 15. Quorum - Majority.** Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

The sole shareholder exercises the powers of the general meeting.

The decisions of the sole shareholder which are taken in the scope of the above paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Any reference to shareholders' meeting shall mutatis mutandis refer to a resolution passed in writing in the above form.

#### Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing

- **Art. 16. Financial year.** The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.
- **Art. 17. Financial statements.** Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.
- **Art. 18. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.
- Art. 19. Appropriation of profits Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

# Chapter VII. Dissolution - Liquidation

- **Art. 20. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 15 of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.
- **Art. 21. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VIII. Audit**

**Art. 22. Statutory Auditor - External Auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

#### Chapter IX. Governing law

**Art. 23. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

# Subscriptions and Payments

ITT Industries Holdings S.àr.l. wishes to subscribe all five hundred (500) and to pay them by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) as contribution to the nominal share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who hereby witnesses the existence of the above in respect of the Law.

#### **Transitory Provisions**

By way of derogation article 16 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the day of incorporation 2011 to 31 December 2011.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand two hundred Euro.

#### Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company, has adopted the following resolutions:

- 1) The sole shareholder appoints as its managers for an unlimited period:
- Keith S. RICHEY, employee, with professional address at 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, USA
- Ian CLINTON, employee, with professional address at Jays Close, Viables Estate, Basingstoke, Hampshire, RG22 4BA, UK,
  - Samir PATEL, employee, with professional address at 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, USA
- Annette MARKOW-BLAICH, employee, with professional address at 122 Eschborner Landstrasse, 60489 Frankfurt am Main
  - Marc SCHINTGEN, accountant, with professional address at 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
  - Danielle KOLBACH, lawyer, with professional address at 22, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg
  - 2) The registered office is established at 22, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

# Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausend und elf, am zwölften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit Amtswohnsitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

ITT INDUSTRIES HOLDINGS S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach und eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts-und Handelsregister unter der Nummer B 77.533;

hier vertreten durch Frau Danielle KOLBACH, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer ihr ausgestellten Vollmacht.

Die Vollmacht, wird der vorliegenden Urkunde, nach der Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar, als Anlage beigeheftet um bei den Registerbehörden zusammen mit der Urkunde eingetragen zu werden.

Die Erschienene hat in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung der hiermit gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wie folgt aufzusetzen:

# Kapitel I. Name - Dauer - Gegenstand - Sitz

**Art. 1. Name und Dauer.** Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischen Recht mit der Bezeichnung Mission Systems International S.à r.l. (nachfolgend die "Gesellschaft").

Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Vornahme aller unmittelbar oder mittelbar mit dem Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen jeglicher Form in Zusammenhang stehender Geschäfte, sowie die Verwaltung, die Kontrolle und die Förderung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel in Immobilien anlegen; sie kann sie zur Bildung, Verwaltung, Förderung und Veräußerung ihrer Vermögenswerte in der jeweils bestehenden Zusammensetzung benutzen und insbesondere, jedoch nicht ausschließlich, in ihren Wertpapierbestand beliebigen Ursprungs anlegen, um sich an der Gründung, Entwicklung und Beherrschung von Unternehmen zu beteiligen und im Wege von Anlage, Zeichnung, Übernahme oder Optionen Wertpapiere und Rechte des geistigen Eigentums zu erwerben, diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder unter einer anderen Form zu veräußern, Lizenzen zur Verwertung von Rechten des geistigen Eigentums zu erhalten oder zu gewähren, sowie Unternehmen, an denen die Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar beteiligt ist, sowie Konzernen oder zu deren Vorteil Unterstützung -einschließlich finanzieller Unterstützung, Darlehen, Vorauszahlungen oder Garantien -zu gewähren.

Die Gesellschaft kann jede gewerbliche oder wirtschaftliche Tätigkeit ausüben, die der Erreichung des Gesellschaftszwecks direkt oder indirekt dient.



#### Art. 3. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Der Sitz kann durch Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung ihres Gesellschafters oder -bei mehreren Gesellschaftern -durch Gesellschafterbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

#### Kapitel II. Gesellschaftskapital

**Art. 4. Stammkapital.** Das Stammkapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist in fünfhundert (500) ordentliche Geschäftsanteile im Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) eingeteilt.

Das gezeichnete Stammkapital kann durch Beschluß des alleinigen Gesellschafters beziehungsweise durch Beschluss der Gesellschafterversammlung nach Maßgabe der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Beschlussfassung geändert werden.

- Art. 5. Gewinnbeteiligung. Jeder Geschäftsanteil berechtigt nach dem direkten Verhältnis der bestehenden Geschäftsanteile zu einem Bruchteil am Gesellschaftsvermögen und -gewinn.
- **Art. 6. Übertragung von Geschäftsanteilen.** Im Falle eines Alleingesellschafters sind die Anteile frei an Dritte, die keine Gesellschafter sind, übertragbar.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Dritte der Genehmigung der Generalversammlung, Gesellschafter, die drei Viertel des eingezahlten Kapitals vertreten. Es bedarf keiner solchen Genehmigung für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern.

Die Genehmigung einer Übertragung im Todesfall bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals, welches von den Überlebenden gehalten wird.

**Art. 7. Rückkauf von Geschäftsanteilen.** Die Gesellschaft ist befugt, vorbehaltlich der Einhaltung der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich Handelsgesellschaften (nachfolgend das "Gesetz") Anteile an ihrem eigenen Kapital zu erwerben.

Der Erwerb und die Veräußerung von im Stammkapital der Gesellschaft befindlichen Geschäftsanteilen bedarf eines Beschlusses, dessen Form und Bedingungen von der Gesellschafterversammlung festzulegen sind.

# Kapitel III. Geschäftsführung - Geschäftsführersitzungen - Vertretung - Vertretungsvollmachten

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern bilden diese die Geschäftsführung. Der/Die Geschäftsführer muß/müssen nicht Gesellschafter sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung ist berechtigt; zu jeder Zeit und ad nutum (ohne Grund) den Rücktritt eines Geschäftsführers zu fordern und ihn zu ersetzen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Vergütung der Geschäftsführer, sowie die Dauer und Bedingungen für ihre Bestellung.

**Art. 9. Versammlungen - Geschäftsführerversammlungen.** Die Geschäftsführerversammlungen können von jedem Geschäftsführer einberufen werden.

Die Geschäftsführer werden einzeln zu jeder Geschäftsführerversammlung einberufen. Außer in Dringlichkeitsfällen, die in der Einberufungsmitteilung zu spezifizieren sind, oder außer bei vorheriger Genehmigung aller Geschäftsführer soll der Einberufung eine mindestens achttägige Einberufungsfrist vorhergehen.

Die Versammlung kann ordnungsgemäß abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind.

Die Versammlungen finden an dem Ort, an dem Tage und zu der Zeit statt, die in der Einberufung festgelegt sind.

Die Geschäftsführer können mittels schriftlicher Genehmigung, mittels Telefax oder in der jeweils geeigneten Kommunikationsform auf die Einberufung verzichten. Eine separate Einberufung ist nicht nötig, wenn Zeit und Ort der Versammlungen im Rahmen eines zuvor durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Terminplans festgelegt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich auf den Geschäftsführerversammlungen durch einen schriftlich, mittels Telefax oder anderer geeigneter Kommunikationsmittel von ihm ernannten Bevollmächtigten vertreten lassen.

Ein Geschäftsführer kann mehrere seiner Kollegen vertreten; es müssen jedoch wenigstens zwei Geschäftsführer an einer Versammlung teilnehmen.

Die Geschäftsführer können mittels Konferenzschaltung, Videoschaltung oder jeglicher Kommunikationsform, die es allen Teilnehmern erlaubt mitzuhören, an einer Geschäftsführerversammlung teilnehmen. Die Teilnahme an einer Versammlung mittels der vorgenannten Instrumente ist einer persönlichen Teilnahme gleichzustellen.

Die Geschäftsführung ist nur ordnungsgemäß beratungs-und beschlussfähig, wenn die Mehrheit ihrer Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Geschäftsführungsbeschlüsse bedürfen der absoluten Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

In Dringlichkeitsfällen haben von allen Geschäftsführern unterzeichnete Beschlüsse die gleiche Rechtskraft wie Beschlüsse im Rahmen einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung. Solche Unterschriften können



auf einem einzigen Dokument oder mehreren Kopien ein und desselben Beschlusses erscheinen und erhalten Beweiskraft mit Brief, Telefax oder Telex.

Art. 10. Vertretung - Zeichnungsberechtigung. In Geschäften mit Dritten ist/sind der/die Geschäftsführer jederzeit dazu ermächtigt, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Geschäfte zu tätigen, welche im Einklang mit dem Gesellschaftszweck und den Bestimmungen von Artikel 10 der Satzung liegen.

Alle durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung nicht ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Rechte fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder -bei mehreren Geschäftsführern -der Geschäftsführung. Ist nur ein Geschäftsführer vorhanden, ist der vorhandene Geschäftsführer alleine zur Vertretung der Gesellschaft berechtigt. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich vertreten. Die Gesellschafter können aus der Geschäftsführung einen oder mehrere (Generalgeschäftsführer) Hauptgeschäftsführer ernennen, welche(r) Alleinvertretungsbefugnis hat/haben, vorausgesetzt jedoch, sie überschreiten die der Geschäftsführung übertragenen Befugnisse nicht.

Der Geschäftsführer oder -bei mehreren Geschäftsführern -die Geschäftsführung kann seine Befugnisse für die Vornahme bestimmter Aufgaben an einen oder mehrere ad hoc Vertreter weiterdelegieren.

Der Geschäftsführer oder -bei mehreren Geschäftsführern -die Geschäftsführung bestimmt die Verantwortungen und (falls zutreffend) die Vergütung seines/seiner Vertreter, die Dauer ihrer Vertretung sowie alle sonstigen etwaigen Bedingungen in Zusammenhang mit ihrer Beauftragung.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Der/Die Geschäftsführer haften aufgrund ihrer Position nicht persönlich für im Namen der Gesellschaft eingegangene Verpflichtungen, solange diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung der Gesellschaft und den geltenden Bestimmungen des Gesetzes stehen.

Die Gesellschaft kann den Geschäftsführern und leitenden Angestellten sowie deren Erben, Testamentsvollstreckern und Nachlassverwaltern Freistellung zusichern von den Kosten, die diesen in vernünftigem Rahmen in Zusammenhang mit Klagen, Prozessen oder Verfahren entstehen, in die sie aufgrund der Tatsache als Prozesspartei verwickelt wurden, dass sie Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft oder -auf eigenes Verlangen -einer anderen Gesellschaft waren, an der die Gesellschaft beteiligt oder deren Gläubiger sie ist, und gegen die sie keinen Schadenersatzanspruch geltend machen können; diese Freistellung gilt nicht, wenn sie im Rahmen dieser Klagen, Prozesse und Verfahren der groben Fahrlässigkeit oder schweren Pflichtverletzung für schuldig befunden wurden. Im Falle eines Vergleiches erfolgt eine Entschädigung nur im Zusammenhang mit den Angelegenheiten, welche von dem Vergleich abgedeckt werden, und insofern als der Gesellschaft von einem Rechtsberater bestätigt wird, daß die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorstehende Recht auf Entschädigung schließt andere etwaige rechtliche Ansprüche nicht aus.

#### Kapitel IV. Schriftführer

**Art. 12. Bestellung eines Schriftführers.** Die Gesellschafterversammlung kann durch einfachen Beschluß einen Schriftführer der Gesellschaft (der "Schriftführer") ernennen.

Der Schriftführer, der nicht Geschäftsführer sein muß, fungiert als Protokollführer in den Geschäftsführerversammlungen und, sofern durchführbar, in den Gesellschafterversammlungen; er führt die Akten und Protokolle der Geschäftsführer und der Gesellschafterversammlungen und die von ihnen durchgeführten Transaktionen in einem speziell zu diesem Zweck geführten Buch; er übernimmt dieselben Aufgaben für alle eventuell von der Geschäftsführung beauftragten Ausschüsse. Der Schriftführer kann seine Befugnisse auf eine oder mehrere Person/en delegieren, sofern er für diese delegierten Aufgaben verantwortlich bleibt.

Der Schriftführer ist befugt, im Namen der Gesellschaft Zertifikate und Auszüge auszustellen, die der Vorlage bei Gericht beziehungsweise Dritten zur Vorlage als amtliche Unterlagen dienen.

#### Kapitel V. Gesellschafterversammlung

Art. 13. Jahresgeneralversammlung und außerordentliche Gesellschafterversammlung. Die Jahresgeneralversammlung findet jährlich innerhalb von sechs Monaten nach Abschluss des jeweils vorhergehenden Geschäftsjahres am Sitz der Gesellschaft oder jedem anderen, in der Einberufungsmitteilung genannten Ort in Luxemburg statt.

Art. 14. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter hat das Recht, an der Gesellschafterversammlung teilzunehmen, unabhängig davon, wie viele Anteile er besitzt.

Die Stimmrechte der Gesellschafter bestimmen sich nach der Zahl der von ihnen gehaltenen Anteile.

Jeder Gesellschafter kann sich auf der Gesellschafterversammlung durch einen bevollmächtigten Vertreter, der kein Gesellschafter sein muß, vertreten lassen.

**Art. 15. Quorum - Mehrheit.** Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur dann ordnungsgemäß, wenn sie von einer Mehrheit von Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen, angenommen werden.

Beschlüsse, die Satzungsänderungen oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft zu Gegenstand haben, können nur durch eine Mehrheit von Gesellschaftern angenommen werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals besitzt.

Anstatt auf einer Gesellschafterversammlung können Beschlüsse auch schriftlich von allen Gesellschaftern angenommen werden. In diesem Fall wird jedem Gesellschafter ein Entwurf des Beschlusses übermittelt, welchen er unterzeichnet.



Die Beschlussfassung durch Unterzeichnung einer oder mehrerer Zweitausfertigungen hat die gleiche Rechtskraft wie die auf einer einberufenen Gesellschafterversammlung gefassten Beschlüsse.

Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

Die in Anwendung des vorstehenden Absatzes gefassten Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden protokolliert oder als Bericht abgefasst oder schriftlich niedergeschrieben.

Alle Verweise auf Gesellschafterversammlungen beziehen sich mutatis mutandis auf einen in der vorstehend beschriebenen Form schriftlich gefassten Beschluss.

### Kapitel VI. Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverwendung

- **Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.
- **Art. 17. Jahresabschluss.** Die Bücher werden jährlich abgeschlossen, und der Geschäftsführer oder -bei mehreren Geschäftsführern -die Geschäftsführung erstellt die Bilanz und die Gewinn-und Verlustrechnung.
- Art. 18. Einsicht in die Unterlagen. Jeder Gesellschafter ist berechtigt, am Sitz der Gesellschaft Einsicht in die oben genannte Bilanz und die Gewinn-und Verlustrechnung zu nehmen.
- **Art. 19. Gewinnverwendung.** Vom ausgeschütteten Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zurückzulegen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals erreicht.

Die Verteilung des Restbetrags erfolgt nach dem Verhältnis der Geschäftsanteile. Die Gesellschafterversammlung kann nach Maßgabe der geltenden gesetzlichen Bestimmungen die Ausschüttung einer oder mehrerer Zwischendividende/n beschließen.

#### Kapitel VII. Auflösung - Liquidation

- Art. 20. Auflösung. Zahlungsunfähigkeit, Bankrott und andere Verfahren gegen einen Geschäftsführer sind keine Gründe für die Auflösung der Gesellschaft. Die Gesellschafter müssen der Auflösung und Liquidation sowie den darauf anwendbaren Bedingungen nach Maßgabe von Artikel 15 der vorliegenden Satzung zustimmen.
- Art. 21. Liquidation. Die Liquidation erfolgt bei Auflösung der Gesellschaft durch einen oder mehrere Liquidator/en, die keine Gesellschafter sein müssen und von den Gesellschaftern ernannt werden, die auch ihre Befugnisse und Bezüge festlegen.

#### Kapitel VIII. Abschlussprüfung

Art. 22. Wirtschaftsprüfer - Abschlussprüfer. Gemäß Artikel 200 des Gesetzes muss die Gesellschaft nur in den Fällen von einem Abschlussprüfer geprüft werden, wenn die Anzahl der Gesellschafter 25 überschreitet. Ein externer Abschlussprüfer muss beauftragt werden, wenn die Befreiungen unter Artikel 256 und Artikel 215 des Gesetzes keine Anwendung finden.

#### Kapitel IX. Anwendbares Recht

Art. 23. Bezugnahme auf die gesetzlichen Bestimmungen. In allen im Rahmen der vorliegenden Satzung nicht ausdrücklich geregelten Angelegenheiten wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Zeichnung und Einzahlung ITT Industries Holdings S.àr.l. erklärt alle fünfhundert (500) ordentliche Anteile der Gesellschaft zu zeichnen und zahlt diese mit einer Bargeldeinlage.

Alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Stammanteile sind gezeichnet worden und die gezeichneten Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

### Übergangsbestimmungen

In Abweichung von den Bestimmungen von Artikel 16 der vorliegenden Satzung beginnt das laufende Geschäftsjahr der Gesellschaft am Tag der Gründung und endet am 31. Dezember 2011.

Kostenvoranschlag Alle Aufwendungen, Kosten, Honorare und Gebühren, die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr tausendzweihundert Euro geschätzt.

#### Außerordentliche Generalversammlung

Unmittelbar nach der Gründung fasste der Alleingesellschafter, der das gesamte gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft vertritt, folgende Beschlüsse:

- 1) Die Versammlung bestellt zu ihren Geschäftsführern für eine unbestimmte Dauer:
- Keith S. RICHEY, Angestellter, wohnhaft in 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, Vereinigte Staaten von Amerika



- Ian CLINTON, employee, Angestellter, wohnhaft in Jays Close, Viables Estate, Basingstoke, Hampshire, RG22 4BA, England,
- Samir PATEL, Angestellter, wohnhaft in 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, Vereinigte Staaten von Amerika
  - Annette MARKOW-BLAICH, Angestellte, wohnhaft in 122 Eschborner Landstrasse, 60489 Frankfurt am Main.
  - Marc SCHINTGEN, Buchhalter, wohnhaft in 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
  - Danielle KOLBACH, Anwalt, wohnhaft in 22, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg.
  - 2) Der Sitz der Gesellschaft ist 22, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienen Partei in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Partei bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend ist.

Zu Urkunde dessen wurde die vorliegende notarielle Urkunde am eingangs genannten, Datum aufgesetzt. Nach Verlesung der Urkunde hat der Bevollmächtigte der erschienenen Partei zusammen mit uns, dem Notar, die vorstehende Originalurkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Danielle KOLBACH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 avril 2011. Relation GRE/2011/1548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 27. April 2011.

Référence de publication: 2011057976/421.

(110064932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

#### Fotex Holding, Société Européenne.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 146.938.

# EXTRAIT

La société VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO SARL, commissaire de la société FOTEX HOLDING S.E., a transféré son siège sociale du 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen à 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait le 6 mai 2011.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011062807/13.

(110070392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

#### FIBER Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.183.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062813/10.

(110070518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

#### Fina Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.542.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 octobre 2010:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.



# COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011062814/14.

(110070666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

### ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.559.

Extrait des résolutions et décisions prises par les actionnaires pour l'approbation des comptes au 25 mars 2011

Il a été décidé:

- d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Luca Gallinelli et Madame Valérie Degrez de leur poste de gérant de la société;
- d'accepter les nominations de Messieurs Norbert Hengesch, né le 20 janvier 1948 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), et Philippe Stanko, né le 15 janvier 1977 à Wittlich (Allemagne), tous deux avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de la société, et ce avec effet immédiat. Leur mandat sera de durée illimitée.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011064214/17.

(110072376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

#### Eagle GP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 132.477.

Euxembourg B 132.

#### **AUSZUG**

Aus dem Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 17. Mai 2011 geht hervor, dass

- dem Rücktrittsgesuch von Herrn Robert Barnes von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 17. Mai 2011 stattgegeben wurde;
- dem Rücktrittsgesuch von Herrn Daniel Ward von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 17. Mai 2011 stattgegeben wurde;
- Herr Scott D. Harvel, geboren am 12. Juli 1956 in Albuquerque, New Mexico, USA, geschäftsansässig 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, zum neuen alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft berufen wurde, dies mit Wirkung zum 17. Mai 2011 und auf unbestimmte Zeit.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Bevollmächtigte

Référence de publication: 2011072405/20.

(110079283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

# Orthosurgical Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Orthosurgical Holding S.A.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.358.

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg

Ont comparu:

Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Madame Danielle SCHROEDER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leur qualité d'administrateur de l'associé unique de la société «ORTHOSURGICAL HOLDING S.A., SPF», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché de Lu-



xembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1287 du 29 novembre 2005, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.358 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 22 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 23 mai 2006, numéro 1010.

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- Qu'une erreur de plume s'est glissée, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société reçue par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2010, dans la traduction française dudit acte, acte enregistré à Redange/Attert, le 23 décembre 2010, Relation RED/2010/2037 (l' «Acte Notarié»);
  - Que dans la version française les résolutions reprises dans l'ordre du jour de l'Acte Notarié ont été omises;
  - Qu'il s'agit donc de lire, ex tunc, dans la version française de l'Acte Notarié, les résolutions comme suit:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer de dénomination de la Société pour devenir «ORTHO-SURGICAL HOLDING S.A., SPF» et décide de modifier l'article premier des statuts de la Société.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** <sup>er</sup> . Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «ORTHOSUR-GICAL HOLDING S.A., SPF.»

#### Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société concernant l'objet social de la Société. Cet article aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. La société a exclusivement pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis par la loi sur les SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire. La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et ce, dans les limites autorisées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société par la suppression du texte se référant au capital autorisé.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt huit mille Euros (128.000,-EUR) représenté par cent soixante (160) actions ayant une valeur nominale de huit cents Euros (800,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société concernant le conseil d'administration. Cet article aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut



être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et ils sont rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'un poste, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour remplir provisoirement cette vacance, cette décision devant être ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires.»

#### Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 9 des statuts de la Société concernant le conseil d'administration. Cet article aura désormais la teneur suivante:

« Art. 9. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

#### Septième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société par la suppression du dernier paragraphe relatif à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.»

#### Huitième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 13, premier paragraphe, des statuts de la Société concernant l'assemblée générale annuelle.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.»

#### Neuvième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 14 des statuts de la Société concernant l'année sociale.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« Art. 14. L'année sociale commence le premier Janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

#### Dixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société concernant les dispositions générales des statuts.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la loi sur les Sociétés et à la loi sur les SPF du 11 mai 2007.»

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, déclarent que tous les autres articles et rubriques dudit Acte Notarié restent inchangés et ils prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, les dits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Hientgen, D. Schroeder, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 avril 2011. Relation: RED/2011/806. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.



Rambrouch, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011060883/119.

(110067793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

#### Fourpoints Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 134.765.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062815/10.

(110070788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

# G.O. II - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.O. II - Luxembourg One S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011062817/12.

(110070610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

#### Banque LBLux, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 11.035.

Herr Stefan Ermisch, 18, Brienner Straße, D - 80333 München hat sein Mandat als Mitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates der Banque LBLux mit Wirkung zum 30. April 2011 niedergelegt.

Mit Beschluss des Verwaltungsrates vom 29. April 2011 wurde die Kooptation von Herrn Sebastian Klein, 18, Brienner Straße, D - 80333 München als Mitglied des Verwaltungsrates der Banque LBLux mit Wirkung zum 1. Mai 2011 bis zur nächsten Generalversammlung, die im Jahre 2012 stattfinden wird, beschlossen.

Mit Beschluss des Verwaltungsrates vom 29. April 2011 wurde die Bestellung von Herrn Nils Niermann, 18, Brienner Straße, D - 80333 München zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats der Banque LBLux mit Wirkung zum 1. Mai 2011 beschlossen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. Mai 2011.

Banque LBLux

Société Anonyme

B.P. 602 2016 - Luxembourg

Unterschriften

Référence de publication: 2011070858/21.

(110077593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

# V.K.Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.

R.C.S. Luxembourg B 109.792.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011074497/10.

(110081545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck